## Revue d'histoire de l'Amérique française



## Le rappel de Denonville

Jean Leclerc, s.j.

Volume 20, numéro 3, décembre 1966

URI : https://id.erudit.org/iderudit/302587ar DOI : https://doi.org/10.7202/302587ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

**ISSN** 

0035-2357 (imprimé) 1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Leclerc, J. (1966). Le rappel de Denonville. Revue d'histoire de l'Amérique française, 20(3), 380-408. https://doi.org/10.7202/302587ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



## LE RAPPEL DE DENONVILLE \*

Les raisons qui motivèrent le retour de Denonville en France ne sont pas bien connues. Certains auteurs les percoivent dans le massacre de Lachine et, partant dans le peu de succès du gouverneur avec les Sauvages, principalement avec les Iroquois1. Cette relation de cause à effet est fragile. Elle ne résiste pas à l'examen des faits, puisque Denonville fut rappelé le 30 mai et que le massacre de Lachine eut lieu deux mois plus tard, le 5 août. Dans sa lettre à Denonville, Louis XIV ne précise pas sa pensée; il le rappelle simplement pour lui donner de l'emploi dans ses armées 2, sans lui dire quel poste il occupera. Équivalent d'une formule de politesse qui cachait les véritables mobiles du roi. Comment alors expliquer cette révocation qui paraît entourée de mystère? Puisque le retour de Frontenac et le départ de Denonville sont intimement liés comme l'avers et l'envers d'une même médaille, la lumière projetée sur l'un peut aussi éclairer l'autre. Cherchons d'abord à connaître pourquoi Frontenac fut renvoyé au Canada.

## 1 — Les différentes versions

D'après Saint-Simon qui, en observateur attentif des mœurs et des petites rivalités des courtisans, retint ce qui s'était dit à la Cour et le rapporta à la génération suivante, Frontenac "avoit tellement gagné la confiance des sauvages la première fois qu'il eut cet emploi, qu'on fut obligé de le prier d'y retourner. Il y fit toujours parfaitement bien et ce fut une perte." Aux yeux du mémorialiste, la mort de Frontenac, c'était une perte parce que ce gouverneur avait toujours parfaitement bien

<sup>\*</sup>Extrait d'une thèse en doctorat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette erreur a surtout été commise par des auteurs de langue anglaise. M. Eccles en donne la liste dans son ouvrage *Frontenac*, *The Courtier Governor*, 371, n. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le roi à Denonville, 31 mai 1689, APQ, OR, 15: 143.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Saint-Simon, Mémoires, (1699) II: 5.

fait. En somme sa bonne gestion des affaires provenait de l'excellente réputation qu'il s'était acquise auprès des Sauvages. Et ce fut la raison pour laquelle on le pria de reprendre cet emploi. Si l'on se fonde sur ce témoignage, il faut convenir que la question principale qui se posa lors du rappel de Denonville, n'a rapport qu'aux seuls Sauvages. Saint-Simon ne semble connaître Frontenac que sous ce jour; il paraît ignorer les querelles, les partis pris, les abus d'autorité qui rendirent pénible sa première administration. Cette méconnaissance laisse aisément entrevoir que Frontenac ne se fit voir, à la Cour, de 1683 à 1689, que sous l'aspect d'un homme habile à manier les Sauvages. C'est du moins l'image que ses amis contribuèrent à former dans l'esprit des courtisans.

Bernou, dans sa correspondance à Renaudot, nous est un précieux témoin. Aux premières nouvelles qu'il reçut des difficultés de La Barre avec les Iroquois, il écrit aussitôt: "La nouvelle de Canada fait voir qu'on auroit mieux fait d'y laisser M. de Frontenac." 4 Le 31 août 1683, il exprimait un sentiment semblable à Renaudot: "Ce que je scay de Canada est que Mr de Frontenac n'a jamais eu avec les Anglais de desmeslé qui méritast qu'on en parlast, au contraire il a toujours entretenu bonne correspondance avec eux renvoyant jusqu'à Boston leurs prisonniers qu'il avoit retirés des mains des Sauvages, le tout à ses frais, pour Mr de la Barre vous scavez que je n'en scay rien, s'il a fait quelque faute il ne m'aura pas trompé, le meilleur à mon avis seroit d'y renvoyer son prédécesseur." 5 Le 11 avril 1684, en apprenant les ennuis de La Barre au sujet des Iroquois, il affirmait: "Je souhaite que tout aille bien et que le vieux Onontio (Frontenac) vienne à bout de retourner à ses moutons." 6 À la fin de l'année, l'échec de l'expédition de La Barre fut connu; Bernou le commenta en ces termes: "Je ne me suis pas trompé au jugement que je fis de M. de la Barre l'unique fois que je le vis deux jours avant son départ et je suis persuadé qu'il n'y a pas de meilleur apareil pour le

<sup>4</sup> Bernou à Renaudot, 1683, BN, n.a., 9497: 40-41.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ibid., 42-43.

<sup>6</sup> Ibid., 116-117.

Canada que d'y renvoyer M. le comte de Frontenac à qui je vous prie de faire mes très humbles baisemains." 7

Bernou était certes dévoué aux intérêts de Frontenac comme le montrent ces citations; il profitait de toutes les occasions pour tenter de le faire repasser au Canada. Lorsqu'on lui rapporta la nomination de Denonville, il jugea que celle-ci était sage 8, mais quand il apprit que le nouveau gouverneur s'entendait bien avec Mgr de Saint-Vallier, il craignit pour l'avenir du diocèse dont il espérait un jour être l'évêque, la région du Mississipi; il précisa: "ce que vous m'écrivez et ce que je vous écrivis la semaine passée de M. de Saint-Vallier et de Denonville me confirme dans la pensée qu'ils sont tombez entre les mains de Mr R.N. (Robes Noires): tâchez de vous en éclairer pour en instruire le bureau"9. On aimerait savoir ce qui se disait dans le bureau, mais la correspondance de Bernou se ferme avec juin 1685. Cependant cette dernière citation suffit à l'indiquer: Bernou, de retour à Paris, continua de suivre de près les affaires du Canada; on le voit travailler contre Denonville, soutenir la candidature de Frontenac à un second mandat au gouvernement de la colonie. Bernou en était convaincu: seul Frontenac pouvait régler la question iroquoise et comprendre les Outaquais et les Illinois, futurs fidèles de son futur diocèse.

Saint-Simon nous présente Frontenac comme un homme prestigieux auprès des Sauvages. Bernou entretient les mêmes sentiments; pour lui le comte serait, en sorte, le meilleur homme qui pût gouverner le Canada. Un autre admirateur, Monseignat, le présente sous un aspect glorieux. En sa relation des événements de l'année 1690, il prétend ne pas répéter ce que son correspondant a appris par tant de lettres; il n'en raconte pas moins "la manière agréable dont il (Frontenac) y a esté reçu et l'acclamation de tout le peuple et l'allégresse universelle que chacun tesmoigna à son heureux retour, tous sont desjà

<sup>7</sup> Ibid., 181-182.

<sup>8</sup> Le même au même, 10 février 1685, ibid., 197-198.

<sup>9</sup> Le même au même, 10 avril 1685, ibid., 213-214.

connus et je n'en feray point le détail. J'ay des choses à vous dire qui sont infiniment plus glorieuses pour luy, et les actions qui ont esté faictes, cette année, justifient que ce peuple estoit véritablement inspiré de Dieu lorsqu'il l'appeloit son libérateur" 10. Monseignat ne cache pas son dessein: il veut célébrer les gloires de Frontenac. Ses actions d'éclat, par une vue rétrospective lui font voir combien le peuple a été inspiré de se réjouir de son retour et de l'appeler son libérateur. Si l'on prenait ce dernier mot au pied de la lettre, il faudrait s'interroger sur sa contrepartie, c'est-à-dire se demander pourquoi le peuple acclama Frontenac. Denonville s'était-il montré tyran ou dictateur, un homme d'un joug intolérable? Rien dans le texte du secrétaire de Frontenac ne nous renseigne sur le sens de ce mot. Cependant si l'on se reporte à La Hontan qui se sert d'une expression analogue, il semble bien qu'il ne s'agisse nullement du marquis de Denonville.

La Hontan est celui qui donne le plus de détails sur l'arrivée de Frontenac. Il décrit la réception que la population lui réserva du 12 au 20 octobre <sup>11</sup> comme un événement remarquable et inusité. Selon son jugement du sentiment populaire, Frontenac était adoré de tout le monde — ce qui ne semble souffrir aucune exception —, le peuple l'aurait appelé — on pardonnera à l'auteur quelques réminiscences cicéronniennes — Redemptor Patriæ, le Sauveur de la patrie <sup>12</sup>. De même que par l'expression utilisée par Monseignat, on pourrait être en droit de se demander si Denonville n'avait pas fait un gâchis de son administration. La Hontan nous rassure sur ce point:

Mr de Denonville commence à faire plier bagage, c'est tout ce que j'en puis dire, ce n'est pas à moi de me mêler d'un nombre infini d'affaires qui ne regar-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Monseignat, Relations de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des Vaisseaux au mois de novembre 1689, APQ, COGC, 4: 365.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> La Hontan dit que Frontenac est arrivé le 15 octobre, mais Frontenac donne comme date de son arrivée à Québec, le 12, et de son départ pour Montréal, le 20. Frontenac à Seignelay, 15 novembre 1689, RAPQ (1927-28): 18-19.

<sup>12</sup> La Hontan, Nouveaux Voyage (1703), 199.

de que son interêt particulier, s'il a bien ou mal fait durant le tems de son gouvernement, si on l'a aimé ou hai je n'en sçai rien, s'il a fait bonne ou mauvaise chere je ne scaurois vous le dire, ne m'étant jamais trouvé à sa table. <sup>13</sup>

Sans doute La Hontan n'eut guère de relations avec le gouverneur. Selon ce qu'il nous en rapporte, il aurait été en service à Boucherville, en 1685 et en 1686; après l'expédition, il aurait eu le commandement du fort du Détroit: en 1688, il aurait décidé de démolir ce fort et de se replier sur Michillimakinac. Au cours de l'hiver, il aurait fait un grand voyage à la problématique rivière Longue, puis il serait revenu dans la colonie en juillet 1689 14. Malgré ses déplacements, La Hontan paraît avoir connu Denonville beaucoup mieux que Frontenac; cependant il est enclin à juger favorablement ce dernier, voire d'une facon fort élogieuse, ce qui est inattendu pour le peu de connaissance qu'il a du personnage. Néanmoins il est suffisamment assuré que le titre de "Redemptor Patriæ" lui convient et que l'esprit de ce nouveau venu est sublime. Toutefois, en dépit de ces affirmations quelque peu compromettantes, il veut rester prudent. Il a bien écouté, bien entendu; il ne fait que reproduire les propos tenus par les habitants. À l'arrivée de Frontenac, lors de sa première administration, "tout étoit dans le Cahos, dans la confusion & dans la pauvreté. Les Iroquois avoient brulé toutes les Plantations, & égorgé des milliers de François: le laboureur étoit assommé dans son champ" 15. Certes celui qui a remédié à cet état de choses méritait le titre de libérateur. Mais La Hontan n'aurait-il pas été victime d'un farceur qui a voulu se payer sa tête? Quand Frontenac débarqua à Québec, en 1672, les habitations n'avaient pas été détruites; on ne sache point que les Iroquois aient tué des milliers de Français. Celui qui mit fin aux incursions des Iroquois, ce n'est pas Frontenac, mais le régiment de Carignan commandé par Tracy et Courcelles. Tout n'était pas non plus

<sup>13</sup> Ibid., 197.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir les lettres qui correspondent à ces années dans ce même ouvrage.

<sup>15</sup> Ibid., 199.

dans le désordre. Talon avait développé le pays de façon remarquable. La Hontan toujours si prompt à manifester, au cours de ses récits, sa crédulité pour tout ce qu'il entend, est ici pris en défaut; ou il a mal entendu, ou il invente ou il laisse percer une bonne dose de naïveté. De toute façon il n'a pas saisi la signification ni l'origine des acclamations populaires.

La Hontan, de même que Saint-Simon, utilise le thème du prestige de Frontenac auprès des Sauvages:

Les Sauvages mêmes des environs de la Colonie semblent en avoir une joye extraordinaire. Cela n'est pas surprenant, car ce Gouverneur s'est fait considerer, non seulement des François, mais encore de tous les Peuples de ce vaste Continent qui le regardoient autrefois comme leur Ange tutelaire. 16

Un pas de plus et l'on verrait en Frontenac un être exceptionnel venu de l'au-delà. Adoré par le peuple, les Sauvages ont cru nécessaire, sans doute, de l'élever à la dignité des Anges. Cependant les documents de l'époque nous apprennent bien autre chose. Perrot, La Potherie, Denonville se sont par trop expliqués sur le souverain mépris des Sauvages à l'égard des Français pour que nous acceptions la version du Gascon aussi allègrement <sup>17</sup>. Par ses coureurs de bois Frontenac a joué un rôle considérable dans la malheureuse montée de ce sentiment, de sorte que ce titre d'"Ange tutélaire" ne peut lui convenir que dans la légende du dix-huitième siècle.

Tous attendaient Frontenac, poursuit La Hontan, comme "les Juifs font du Messie": les nobles, les marchands, tous les habitants en général. Hélas, au milieu de cet enthousiasme exhubérant qui rappelle le style biblique, des voix discordantes se font entendre:

Quelques personnes sont fachées du rapel de Mr de Denonville, & du retour de Mr de Frontenac. On prétend que les Reverens Peres Jésuites sont de ce

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> *Ibid.*, 197.

<sup>17</sup> Denonville à Seignelay, 12 mai 1686, APQ, MRNF-2, 5: 2824. Perrot, Mémoire sur les Mœurs, 131. La Potherie, Histoire de l'Amérique Septentrionale, 133, 137, 147.

nombre, car s'il en faut croire l'Histoire du Païs, ils n'avoient pas peu contribué à le faire rapeller en France il y a sept ou huit ans, de concert avec l'Intendant du Chesneau & le Conseil Souverain, par des accusations qui produisirent l'effet qu'ils s'en étoient promis, & dont le Roi paroit entièrement désabusé, puis qu'il le renvoye encore une fois dans ce Gouvernement. 18

La Hontan ignore certes les véritables causes de la révocation de Frontenac; il n'a pas consulté l'histoire; il a plutôt entendu les histoires de ceux qui n'en savaient rien. Le P. Delanglez a longuement analysé ce point; les Jésuites n'ont pas fait rappeler Frontenac; les causes véritables de son rappel se situent dans le personnage lui-même. Il n'a pas suivi la politique de Louis XIV <sup>19</sup>.

La version de La Hontan n'allait pas se propager au dixhuitième siècle dans son style original. Elle subit des retouches. En 1705, Gueudeville revisa l'ouvrage du Gascon, le corrigea et le présenta au public. Cette deuxième édition, prétendue corrigée, connut au cours du siècle un succès de librairie remarquable. Traduite en plusieurs langues, elle fut lue avec intérêt, servit à créer, avec Jean-Jacques Rousseau, le mythe du bon Sauvage; elle enrichit l'imagination de Chateaubriand <sup>20</sup>. Voici d'ailleurs comment Gueudeville présente à ses lecteurs les voix discordantes qui se firent entendre à l'arrivée de l'Ange tutélaire du bon Sauvage:

Les Jésuites, surtout, en paraissent mortifiez et ils ont sujet de l'être, si ce que la Gazette scandaleuse leur attribüe, n'est point faux. On prétend que ces Révérens Pères, qui, comme vous sçavez, sont de dangereux Machinistes noircirent, il y a sept ou huit ans, et cela de concert avec l'Intendant du Chesneau et le Conseil Souverain, noircirent, dis-je, si bien M. de Frontenac à la Cour, que ce fût la véritable cause

<sup>18</sup> La Hontan, op. cit., 196.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Delanglez, Frontenac and the Jesuits, 19-32, 123-129.

<sup>20</sup> Voir sur le sujet la longue Introduction du livre de Gilbert Chinart, Dialogues Curieux entre l'auteur et un Sauvage de Bon Sens qui a voyagé et Mémoires de l'Amérique Septentrionale.

de son rapel. Si cela est, il faut que ce Gentilhomme ait prouvé la calomnie, mais il n'en sera ni plus ni moins des calomniateurs. Il faut avouer néanmoins que ce coup les a étourdis; quelque beau semblant qu'ils fassent leur joye paroit visiblement affectée et ils ne sauroient s'empêcher de se montrer assez pour faire voir qu'ils craignent le juste ressentiment du nouveau Gouverneur. <sup>21</sup>

Ce style ampoulé de Gueudeville prouve qu'il ignore plus que La Hontan les raisons du rappel de Frontenac et celles de son retour. Dans le climat anticlérical, janséniste, polémique — on était en pleine querelle des Rites chinois — Gueudeville atteignit son but auprès de ses lecteurs; il put décrier les Jésuites par tous les moyens mis à sa disposition. Mais en boursouflant maladroitement le texte de La Hontan, il s'éloigna pour autant de la vérité historique. Le juste ressentiment du gouverneur n'est pas censé exister lors de son retour au Canada: Frontenac n'eut pas à se soucier de calomnie contre lui, tout simplement parce qu'il n'y en avait pas. Brisacier nous renseigne avec exactitude sur le comportement de Frontenac et sur celui des Jésuites, en mai 1689:

Vous apprendrez par les Pères Jésuites à qui le frère Saint-Gilles écrira amplement, comment et par où M. de Frontenac a esté remis sur les rangs. Ce Seigneur a dit au R.P. de la Chaise qu'il aurait dans la Nouvelle France des sentiments tout différens de ceux qu'il y a eu autrefois et qu'il uniroit de manière que ses pères et tout le monde en seroit content. Je vais faire ménager son esprit par M. et Mme de Menans de laquelle il a épousé la demy sœur. <sup>22</sup>

Ce paragraphe fait bonne justice des racontars de La Hontan et de Gueudeville. Nulle question de calomnies et de réfutations pour se justifier. Au contraire Frontenac apparaît radouci et mû par de meilleurs sentiments. Nulle question non plus de ressentiment; il veut agir différemment, ne pas diviser

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> La Hontan, Nouveaux Voyages (1705), 277.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Brisacier à Monseigneur, 20 mai 1689, ASQ, Lettre, carton N, no 93.

les esprits. Dans ses entrevues avec le P. de la Chaise, il s'efforce de gagner l'amitié des Jésuites.

Ce que nous ne pouvons savoir du frère Saint-Gilles, parce que sa lettre a péri avec beaucoup d'autres documents, Tronson le communique de façon succincte à Dollier de Casson:

Enfin M. le Marquis de frontenac a obtenu par sa persévérance et par les bons offices de ses amis son retour au Canada. Le Roy l'y renvoie pour prendre la place de M. le Marquis de Denonville que l'on rappelle icy affin de luy donner de l'emploi. Il a eu une audience favorable de sa Majesté, très favorable dont il a eu la bonté de me faire lui mesme le récit, il me témoigne toujours bien de l'amitié et il espère vous en donner des marques dans les occasions qui s'en présenteront, il faut de votre part faire ce que vous pourrez pour ménager sa bonne volonté et ne lui point donner sujet de plainte, comme il m'a dit que vous estiez de ses amis vous le trouverez bien disposé à votre égard. <sup>23</sup>

Ainsi qu'avec les Jésuites, Frontenac se ménage les Sulpiciens par leur supérieur, l'abbé de Tronson. À Saint-Sulpice, l'on est averti néanmoins, qu'il faut faire attention. Le comte est dans de bons sentiments, mais il faut se garder de lui donner des sujets de plaintes. Tronson indique comme cause de son retour au Canada sa persévérance et les bons offices de ses amis. Fait d'autant plus significatif de l'emprise de ces derniers à la Cour. En 1686 quand il fut question de remplacer de Meulles, la candidature de Duchesneau, proposée par Mgr de Saint-Vallier et appuyée par le Père de La Chaise, n'avait pas réussi à s'imposer <sup>24</sup>. Tronson écrivait à Dollier: "On travaille fort à faire retourner M. du Chesneau en Canada et des personnes des plus puissantes s'y employent, mais je ne scay point encore si l'on pourra y réussir, car on est dans ce temps où l'on ne remet guère une personne dans un employ d'où on

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Tronson à Dollier de Casson, 1 mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 406, no 20. Cette lettre commencée le premier mai fut terminée le 8 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Saint-Vallier à La Chaise, novembre 1685, ASQ, Lettre P, no 46.

l'a retirée." <sup>25</sup> Ce temps semblait bien révolu. Les amis de Frontenac avaient obtenu de remettre leur candidat sur les rangs. On lui avait redoré son blason. Il ne semble pas toutefois que tous aient vu d'un aussi bon œil le rappel de Denonville. "Le retour de ce gouverneur, dit Brisacier, est une terrible perte pour le Canada, mais Dieu scait bien pourquoy il ordonne ce changement." 26 Tronson considère, lui aussi, le retrait de Denonville comme regrettable, "ce sera une grande perte pour le Canada" 27. En 1690, l'abbé exprimait au P. Dablon les mêmes sentiments: "Ce n'est pas seulement en Canada qu'on a eu la douleur du départ de Monsieur le Marquis de Denonville, tous ceux qui connoissent son mérite et qui ont affection pour la nouvelle france en ont esté sensiblement touchez." 28 alors, pourra-t-on se demander, si Denonville était si aimé, pourquoi l'a-t-on retiré de son poste? Le climat de la Cour aide à comprendre les décisions de Louis XIV. En avril, la guerre s'est rallumée en Europe. La France est aux prises avec la Hollande, l'Empire, l'Espagne 29 et l'on s'attend sous peu que l'Angleterre déclare aussi la guerre. L'Europe était liguée contre le Roi. Dans ces circonstances le Canada s'estompait au loin. Il ne fallait pas trop en parler à la Cour. Brisacier affirme que Callières s'était gardé de ne rien faire sentir de nos chicanes au ministre ni de près ni de loin. Le Sulpicien recommandait à ses Prêtres la paix à tout prix, car, avouait-il,

on est désia si dégoûté à la Cour du Canada que si on scavoit ce qui s'y passe, on en prendroit peut-estre occasion de l'abandonner tout à fait. Peu s'en a fallu qu'on ne l'ait fait dès cette année, on a délibéré si on

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Tronson à Dollier, 12 février 1686, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 297.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Brisacier à Monseigneur, 20 mai 1689, ASQ, Lettre, carton N, no 93.

 $<sup>^{27}\,\</sup>mathrm{Tronson}$  à Dollier, 1 mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 406, no 5.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Tronson à Dablon, 9 juin 1690, ibid., 431.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> La guerre fut déclarée à la Hollande, le 26 novembre 1688, Déclaration de guerre à la Hollande, APQ, OR, 14: 30. Philisburg avait capitulé le 29 octobre. Louis XIV demande à Denonville et à Saint-Vallier de célébrer cette victoire par le chant du Te Deum, APQ, OR, 14: 28. La déclaration de guerre à l'Espagne est du 15 avril 1689, B, 68: 77.

n'en retireroit point les troupes pour les faire passer ailleurs et bien loing de nous envoyer de nouveaux secours on a creu nous faire une grande grâce de nous laisser celuy que vous avez d'ailleurs que ne peut-on pas craindre dans ce changement de gouverneur. 30

Brisacier va jusqu'à dire à ses Messieurs de ne pas manifester de divisions devant lui. Son de cloche qui paraît étrange, puisque dans la correspondance officielle rien ne transparaît de cette volonté d'abandonner le Canada. Mais la rumeur sera reprise par Catalogne 31, par la Mère Juchereau 32. Elle persistait encore à la Cour en 1696. Denonville écrit à Laval: "Je suis très touché des maux que j'aprans qui désolent le pauvre Canada, c'est une grande pitié, qui que ce soit icy n'ause parler et en informer les ministres, vous devez estre très content du R.P. de la Chaise qui fait très bien son devoir." 33 Cette désaffectation presque totale pour la colonie dans une France encerclée de toute part éclaire sous un jour bien différent de celui de La Hontan le retour de Frontenac. Malgré la tempête qui se préparait, Frontenac s'offrait à garder le Canada à la France avec les ressources militaires à sa disposition. Il n'a pas glissé dans le défaitisme de la Cour et à ce titre le Redemptor Patriæ de La Hontan et le libérateur de Monseignat — si vraiment ces appellations peuvent être utilisées pour qualifier son geste - lui conviendraient mieux que les raisons apportées par ces derniers pour justifier leurs éloges. Ce pessimisme qui envahissait la Cour se reflète aussi chez Tronson dans une de ses lettres à Dollier. Au début de mai, il confiait ainsi son chagrin: "Ce que vous me mandez des misères du pais joint à ce que nous scavons icy du peu de disposition ou l'on se

<sup>30</sup> Brisacier à Monseigneur, 20 mai 1689, ASQ, Lettre, carton N, no 93.

<sup>31</sup> Catalogne, Recueil, 48.

<sup>32</sup> Juchereau, Les Annales de l'Hôtel-Dieu, 262-263. Dans ce passage, la Mère Juchereau dit que Louis XIV tenait à conserver le Canada mais que des ministres intéressés le sollicitaient de l'abandonner, ce qui confirme Tronson quand il dit à Denonville qu'il n'en tenait pas à ses amis si Seignelay ne lui envoyait pas de troupes. Des voix trop fortes à la Cour empêchaient Denonville d'avoir gain de cause.

<sup>33</sup> Denonville à Laval, 23 mai 1696, ASQ, Lettre N. no 103.

trouve de secourir beaucoup cette pauvre colonie me fait creindre avec sujet que la main de Dieu ne s'apezentisse sur elle. Je ne puis pas vous en dire davantage, mais bienheureux ceux qui aimeront les humiliations, les privations et les Croix." 34

Ce style elliptique de Tronson pouvait signifier bien des choses. Au moment où il écrit ces lignes, il sait que le roi retire Denonville, mais il ignore qui lui succédera. Vraisemblablement le Sulpicien a eu vent d'un abandon possible du Canada. Mais ses idées sombres se dissiperont lorsqu'il apprendra le retour de Frontenac dans la colonie.

Un jalon se dessine maintenant. La Cour prend la décision de rappeler Denonville, à la fin d'avril, dans un temps où les dangers s'amoncellent sur la France, à un moment où l'Europe se ligue contre elle. Dans ces heures angoissées où la nation fait front commun contre ses ennemis, on se désintéresse du Canada, on en retire le gouverneur parce que son expérience de la guerre peut être utile sur les champs de bataille européens, ainsi qu'il est dit dans la lettre de son rappel. Frontenac offre ses services pour retourner au Canada dans l'espoir qu'il saura tenir le coup et garder cette colonie à la France. N'ayant vraisemblablement pas de concurrents à lui opposer pour occuper ce poste, et dans la nécessité de retenir près de lui ses meilleurs officiers, le roi cède aux bonnes paroles des amis de Frontenac et le renvoie au Canada pour un second terme.

Une fois prise la décision royale, ce qui dut se produire vers le 10 ou le 12 mai, il fallut songer aux moyens de faire accepter cet homme impérieux par les Canadiens. A la Cour, on connaissait le tempérament de Frontenac et l'on prenait ses précautions. Beauvilliers se mit de la partie pour prévenir les esprits. Brisacier suivit ses conseils.

Il faut pourtant s'il vous plaist avoir une grande condessandance pour l'Evesque avec qui, s'il y a moyen, il faut faire prendre des mesures douces par

<sup>34</sup> Tronson à Dollier, 1 mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 406, no 6.

M. de Denonville avant son départ de Québec. M. de Beauvilliers luy recommande de ne point partir s'il se peut qu'il n'ait mis les choses sur le pied d'une parfaite intelligence et il est très important qu'en revenant icy il puisse rendre témoignage qu'il n'a trouvé de résistance en rien de la part de nos messieurs. 35

Il ne fallait pas abandonner à Frontenac le soin de régler les différends trop délicats, même si on le savait en de meilleurs sentiments. Brisacier recommande à ses gens d'éviter, à l'avenir, la désunion "surtout dans un temps où n'ayant plus en Canada un M. de Denonville pour pacifier les différents et concilier les esprits... si vous continuez, vous donnerez à M. de Frontenac de terribles avantages" <sup>36</sup>. Tronson éprouve, lui aussi, du regret de voir que l'on ramène le gouverneur. Il adopte les consignes de la Cour:

Prévenez bien les esprits affin que l'on ne témoigne pas de la peine du retour de M. de frontenac car cela pouroit luy estre raporté et avoir de mauvaises suittes. Il faut conserver son amitié, comme il est approuvé de la Cour, sa conduite y sera soutenue et les plaintes ny seront pas aisément écoutées. 37

Un certain cérémonial de réception fut mis au point dans les milieux gouvernementaux et ecclésiastiques, ainsi qu'en témoigne la recommandation de Tronson. Brisacier indique d'où vient la consigne:

Pour ce qui regarde M. de Frontenac si vous voulez le gagner à son arrivée, il est essentiel qu'en témoignant à son Prédécesseur la douleur que vous avez de son départ, vous ne luy fassiez pas entrevoir à luy que vous êtes affligez de son retour, c'est un conseil que le P. de Valois m'a donné pour vous et qu'il vous

 $<sup>^{35}\,\</sup>mathrm{Brisacier}$  à Monseigneur, 20 mai 1689, ASQ, Lettre, carton N. No 93.

 $<sup>^{36}\,\</sup>mathrm{Brisacier}$  aux Prêtres du Séminaire, 19 juin 1689, ASQ, Lettre M. no 7.

<sup>37</sup> Tronson à Dollier, 1 mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 406, no 21.

prie de communiquer au R.P. Dablon dès que vous aurez leu cet article.<sup>38</sup>

Comme on est éloigné, ici, de l'interprétation de La Hontan qui ne vit dans le discours des Jésuites (i.e. Dablon) qu'un boniment "fort pathetique, où le cœur avoit moins de part que la bouche" 39. Le Gascon semble avoir ignorer tous les dessous de cette affaire. C'est Frontenac qui avait modifié son attitude: il avait des ordres précis de Seignelay sur la conduite qu'il devait tenir. "Présumez, dit Brésacier, qu'il est dans des dispositions favorables... Après tout son age, son expérience, son honneur et son bon cœur le porteront plus que jamais à agir par principe de vertu." Brisacier conseille à ses Prêtres de gagner l'estime du nouveau gouverneur, leur répète qu'il est dans de bonnes dispositions, qu'il n'a pas intérêt ni pour sa fortune ni pour le pays de faire des brouilleries, car comme le leur dira Callières, on abandonnera le Canada. Pour mieux réussir à conformer leurs sentiments aux circonstances, il les invite à s'abandonner au conseil et à la conduite de Denonville 40. Même le Marquis en personne était mis à contribution pour aplanir les voies à son successeur, manœuvres cachées sans doute mais de nature à flatter la vanité de Frontenac.

La réception mise au point, à Paris, et bien exécutée au Canada par le clergé et les Jésuites, donna des résultats tangibles. La Hontan et Monseignat en remarquèrent les effets, sans se douter des dessous de l'affaire. Frontenac, très bien reçu, mis en pleine forme par les acclamations de toute la ville, ses intérêts coïncidant d'ailleurs avec le sort du Canada, se fera voir, en toute occasion, à la Cour, comme l'homme de la situation, exagérant au besoin ses succès, faisant célébrer ses gloires par Monseignat, s'efforçant toujours de donner à tous l'impression du grand et seul gouverneur habile à résoudre les problèmes de la

<sup>38</sup> Brisacier aux Prêtres du Séminaire, 19 juin 1689, ASQ, Lettre M. no 7. Cette consigne fut certes appliquée si l'on en juge par cette phrase de la Mère Juchereau, Frontenac "fut reçu avec joie, quoy qu'on regrettât Monsieur le Marquis de Denonville". Juchereau, op. cit., 236.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> La Hontan, op. cit., 199.

<sup>4</sup>º Seignelay à Frontenac, 7 juin 1689, RAPQ (1927-28): 3-12. Brisacier aux Prêtres du Séminaire, ASQ, Lettre M. no 7.

colonie et à la conserver à la France. Par conséquent gardonsnous de prendre au mot ses panégyristes. Si Frontenac croit toujours qu'avant lui il ne s'est rien fait de bon, comme le dit Charlevoix <sup>41</sup>, il croit aussi au besoin de satisfaire sa vanité et d'entretenir Versailles dans l'illusion que tout va bien sous son égide.

Le retour de Frontenac était redouté par certaines personnes; il ne semble pas qu'on ait eu les mêmes appréhensions partout. Dollier conservait quelques craintes. Belmont n'en ressentait point. D'ailleurs Tronson lui fait part de la nouvelle en ces termes:

Votre bon ami Mr le comte de frontenac retourne en Canada il a trouvé de l'accès à la Cour et le Roy s'est résolu de luy redonner le gouvernement général du pays à la place de Mr Le Marquis de Desnonville dont il a besoin dans les affaires présentes pour lui donner de l'emploi, il est venu icy plusieurs fois me renouveler ses anciennes protestations d'amitié et l'on ne peut pas souhaiter rien de plus honneste et qui paroisse plus sincère. 42

Tronson ne semble pas douter de cette sincérité; il croit à la durée des bons sentiments du comte. Quoiqu'il ait invité Casson à bien suivre les consignes émanées de Paris, il ne laisse pas d'ajouter: "C'est un autre avertissement qui n'est nécessaire ni pour vous ni pour nos Messieurs puisqu'il s'agit d'une personne qui est de nos amis, mais je ne laisse pas de vous le donner parce que plusieurs s'en pourroient (prévaloir) et que vous vous en servirez utilement à leur égard." <sup>43</sup> Les Sulpiciens, pour leur part, ne se croyaient pas dupes des intentions de Frontenac. Les mois passant, quelques froissements survinrent. En 1691, Tronson s'inquiète: "M. de Frontenac m'a toujours paru de nos amis et je crains qu'on n'en agisse pas avec luy comme on devrait et comme demande la place qu'il occupe." <sup>44</sup>

<sup>41</sup> Charlevoix, Histoire de la Nouvelle France, 1: 570.

<sup>42</sup> Tronson à Belmont, 19 juin 1689. Bibl. St-Sulpice, Tronson, 410.

<sup>43</sup> Tronson à Dollier, 1 mai 1689, ibid., 406, no 21.

<sup>44</sup> Tronson à Dollier et Belmont (1691), ibid., 443.

Au fond, Frontenac n'avait pas changé. Pendant quelque temps il aurait voulu, peut-on croire, faire oublier sa première administration. Peu à peu une fois le poste obtenu, il revint à ses anciennes habitudes impérieuses. S'il resta gouverneur pendant huit ans, il le doit peut-être à la fidèle exécution des consignes des gens clairvoyants de Paris. Pour le bien du pays on évita de le contrarier, de lui donner occasion de se plaindre.

À la lumière de ces faits, on pourrait faire les réflexions suivantes. L'auréole de prestige auprès des Sauvages dont s'est entouré Frontenac à la Cour n'est qu'une illusion. Frontenac n'a obtenu son poste que grâce à la conjoncture européenne. La France sentait le besoin d'un regroupement de ses meilleurs officiers, parmi lesquels Denonville; et il fallait parer à l'abandon possible du Canada. Explications toutefois qui n'expliquent pas tout. D'autres s'y ajoutent qui peuvent éclairer la question du rappel de Denonville.

\* \*

Il semble bien que Denonville avant son départ du Canada, plus précisément après qu'il eut reçu sa lettre de rappel, ait attribué la raison de son retour en France à des paroles prononcées par certaines personnes et qui lui auraient fait tort à la Cour. À Paris, on le disait volontiers, les Sulpiciens avaient le pouvoir de faire révoquer les gouverneurs. Tronson ne prisait guère ces accusations. Il mit ses Prêtres en garde, leur demanda de surveiller leur langage:

Ce que Monsieur le Marquis a dit à M. de la Colombière fait voir avec quelle modération il faut parler aux puissances, car il est très fascheux que lon donne sujet de croire que c'est le Séminaire qui est cause qu'on rappelle les Gouverneurs. vous en voyez bien la conséquence. Il est de la dernière importance que vous y fassiez faire réflexion à tous nos Messieurs car si lon prenoit une si mauvaise impression du Séminaire on nous susciteroit tost ou tard des afaires ausquelles nous ne pourrions pas remédier et qui ruineroit la maison. Vous jugerez bien que cet avis est à

présent plus nécessaire que jamais qu'il faut modérer le trop grand zèle. 45

En quoi La Colombière avait-il péché? Tronson, après avoir demandé à Dollier de ne rien faire qui pût fâcher Frontenac et lui donner inutile sujet de plainte, ajoute:

Je puis vous dire que la facilité que l'on a de parler des puissances et la liberté que l'on se donne quelque fois de blâmer leur conduite fait beaucoup de tort à montréal. On a manqué en cela à l'égard de M. le Marquis de Denonville et on luy a parlé en de certaines occasions d'une manière fort peu respectueuse que tout autre que luy n'auroit pas soufferte. 46

Tronson blâme ses subordonnés de vouloir tout savoir et de juger de tout, les avertit que leurs paroles peuvent leur aliéner des hommes capables de les desservir à la Cour:

C'est de quoy vous devez bien avertir nos Messieurs et leur en faire conoître l'importance surtout à l'occasion du fort de Katarakoui que vous mandez que M. le Comte veut rétablir ou à l'occasion de pareilles afaires, car il y en a qui auroient peine à n'en dire mot s'ils ne sont pas de cet avis. Il suffit que vous luy en ayez dit simplement votre pensée quand il vous la demandée. 47

On aurait donc parlé de la guerre, on aurait été d'un sentiment contraire à celui de Denonville principalement en ce qui concernait la démolition du fort Cataracoui et on l'aurait fait avec trop de passion quand le gouverneur demanda à chacun son avis. La Colombière serait allé trop loin dans la façon de soutenir son point de vue. Mais le fort Cataracoui ne saurait entrer d'aucune façon en ligne de compte. Denonville prit la décision de le démanteler après le massacre de Lachine. Or, à ce moment, il était rappelé en France. Les excès de langage de La Colombière à cette occasion ne purent donc pas être une cause de la révocation de ce gouverneur.

<sup>45</sup> Tronson à Belmont, 30 mai 1690, ibid., 420.

<sup>46</sup> Tronson à Dollier, 20 mai 1690, ibid., 432.

<sup>47</sup> Loc. cit.

<sup>48</sup> Denonville à Valrenne, 24 septembre 1689, APQ, MCNF, 5: 29.

Reste la guerre. Belmont avait émis son opinion sur le sujet après l'expédition. Tronson l'avait prié en 1688 de faire preuve de plus de discrétion en des affaires de cette nature. Belmont se conforma à la directive de son supérieur. "M. de Belmont est fort résolu à ne plus se mesler des affaires de la guerre. Le peu d'égard que l'on a eu à ses avis le rendra sage." 49 Il ne semble donc pas que l'opinion de Belmont ait eu quelque influence sur le rappel de Denonville. Ces libertés que l'on prenait au Séminaire nous paraissent bien normales aujourd'hui. Comment ne pas s'entretenir d'une chose qui se passait sous les veux de tout le monde et quotidiennement? Malheureusement les opinions des Sulpiciens rejaillirent jusqu'à la Cour; et certains courtisans s'en servirent pour faire plus de tort à leurs auteurs qu'à Denonville lui-même. Mais il ne paraît point qu'à elles seules ces critiques aient pu déterminer la révocation de Denonville. Tout au plus ont-elles aidé Frontenac à obtenir son poste.

Les Sulpiciens ne furent d'ailleurs pas les seuls à répandre des pensées contraires à celles du gouverneur. Une relation anonyme d'un personnage résidant en la colonie, depuis 23 ans, contient une critique à l'égard des Iroquois 50. Peut-être servit-elle à déprécier le gouverneur à la Cour. Une autre pièce intitulée "Gouvernement de Denonville", a pu jouer le même rôle 51.

Les critiques paraissent assez générales après l'incursion des 300 Agniers, en juillet 1688. Denonville en avait parfaite connaissance. Il savait que tous se mêlaient de discuter des affaires militaires même en public. Il le confie à Seignelay.

Je vous assure, Monseigneur, qu'il y a très peu de gens qui soient capables d'en parler encore moins d'en écrire car je puis dire que chacun en parle par passions et en aveugle et le plus souvent selon ses inté-

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Tronson à La Colombière, mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 403.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Relation des événements de la guerre et dispositions des affaires du Canada, 30 octobre 1688, APQ, COGC, 4: 65ss.

<sup>51</sup> Gouvernement de M. de Denonville de 1685 à 1689, APQ, COGC, 4: 106.

rêts particuliers, j'ai cru, Monseigneur, cet envoi (Callières) si important que je passerais moi-même en france s'il m'étoit permis de le faire. <sup>52</sup>

À la suite de cette lettre et après les explications données de vive voix par Callières, Seignelay, mieux éclairé, put faire le tri parmi les critiques et les rumeurs qui lui arrivèrent de tous côtés.

Callières, lié à Denonville autant qu'à la faction de Frontenac, aurait-il desservi le gouverneur en cette occasion, en vue de favoriser la nomination du comte ? On ne saurait le dire. On sait toutefois qu'Anjalran, passé en France pour raison de santé — il avait été blessé à la bataille de Gannagaro — et soupçonné par certains d'avoir été envoyé là-bas pour prévenir les esprits <sup>53</sup>, ne fut pas appelé à Versailles. Au début de mai, c'est-à-dire au moment où l'on savait Denonville rappelé en France mais où l'on ignorait encore le choix de son successeur, Tronson écrit:

Le Père Anjelran m'a escrit de la Rochelle d'où il est allé prendre les eaux sans passer par cette ville. Dans l'estat où sont les affaires il n'y a nulle apparence qu'on l'appelle à la Cour pour s'informer des missions outaouaises non plus que du reste du Canada. <sup>54</sup>

Bernou, on le sait, convoitait le territoire de ces missions outaouaises; il soutenait la candidature de Frontenac et s'opposait résolument aux Jésuites. Sa faction a-t-elle pu impressionner l'esprit de Seignelay? Aurait-elle fait état des critiques venues du Canada? Que l'on ait reproché aux Sulpiciens de faire révoquer les gouverneurs, le pourrait laisser croire. Mais le responsable du rappel est ailleurs.

<sup>52</sup> Denonville à Seignelay, 6 novembre 1688, APQ, MRNF-2, 5: 3181. 53 Relation des événements de la guerre et dispositions des affaires

du Canada, 30 octobre 1688, APQ, COGC, 4: 82.

54 Tronson à Dollier, 1 mai 1689, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 406, no 2.

Le jour sous lequel le gouverneur du Canada se montra à la Cour et la façon dont il exposa au ministère les problèmes et les besoins de la colonie ne sont pas sans laisser soupçonner que son attitude joua un certain rôle, peut-être même décisif, dans son rappel et dans le choix de Frontenac. Le marquis tenait certes à satisfaire le roi et le ministre et à leur plaire en administrant du mieux qu'il pût les affaires du Canada. D'autre part il était trop consciencieux et trop peu courtisan pour laisser ignorer les nécessités pressantes du pays ou pour entretenir la Cour dans l'illusion que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, en exploitant ses succès, par exemple son expédition. Cet homme l'avait appris par ses analyses détaillées de la situation: le Canada était bien mal en point par rapport aux colonies américaines et bien mal équipé pour faire face au péril iroquois. Pour la correction de cet état de fait, il en était venu à proposer des mesures radicales. Il se refusait aux solutions de rafistolage, de rapiécage, de demi-moyens ou de choses faites à moitié. Il voulait que le roi et le ministre y missent la main une fois pour toutes. La colonie, il lui importait de lui assurer un état de viabilité qui lui permît d'affronter la concurrence anglaise. Et d'abord il fallait régler la question iroquoise. C'était demander beaucoup à Versailles comme il paraîtra par les textes qui vont suivre.

Dès l'automne de 1687, Denonville, au lieu de se glorifier de ses succès comme l'aurait fait un Frontenac, profite de l'occasion pour décrire l'état de la colonie dans sa dure réalité. "Cette guerre, Monseigneur, était d'une nécessité absolue, car sans cela tout était perdu." <sup>55</sup> Seignelay l'admettait volontiers. Mais Denonville lui rappelle que le pays est ouvert sur tous les points de son territoire et que si les Iroquois n'exploitent pas cette faiblesse, c'est que Dieu les aveugle encore: "Notre guerre commencée peut durer, il n'est pas en notre pouvoir de la faire finir quand nous voudrons à moins que Dieu ne les aveugle encore comme ils l'ont été depuis qu'ils se vantent des maux qu'ils nous feront, qu'ils nous peuvent faire et qu'ils n'ont point

<sup>55</sup> Denonville à Seignelay, 25 août 1687, APQ, MRNF-2, 5: 2998.

encore faits." 56 C'était tirer Seignelay d'une impression fausse. lui enlever l'illusion d'une guerre qui serait courte et facile à faire. C'était, en même temps, prévenir le ministre qu'il lui faudrait prendre les movens pour la terminer. Versailles croyait tout simple un rassemblement des Sauvages alliés pour les tourner contre les Iroquois. Denonville avait appris par sa campagne combien ces alliés étaient de commandement difficile. Il avait en conséquence averti le ministre qu'il ne fallait pas trop compter sur eux mais se préparer à faire soi-même la besogne sans eux 57. Un autre fait d'importance capitale rendait la guerre iroquoise hasardeuse: la présence et l'activité des Anglais sur le continent. Seignelay le savait, sans se rendre compte néanmoins des embarras que ce voisinage pouvait poser. "Il est certain, Monseigneur, que tant que nous aurons les Anglais pour voisins on aura peine à gouverner ce pays et à le maintenir." 58 Parole dure à entendre, chargée de réalités auxquelles on se heurtera dans les décennies qui vont venir mais qui n'allait pas beaucoup dans le sens de l'amitié que Louis XIV voulait voir fleurir avec son voisin d'Outre-Manche.

Le 27 octobre le gouverneur a lu les lettres de Seignelay. Celui-ci lui confessait que la durée de la guerre serait préjudiciable à la colonie, capable même de la ruiner <sup>59</sup>. Denonville ne le savait que trop, l'ayant dit l'année précédente. Aussi répondit-il à cet avertissement: "Mais vous savez mieux que moi, Monseigneur, que nous ne saurions être les maîtres des événements." <sup>60</sup> En d'autres termes le ministre aurait à apprendre que cette guerre ne se faisait pas dans l'abstrait, mais dans le concret, c'est-à-dire contre des ennemis capables de riposter et capables de changer le cours des événements. Seignelay voulait qu'elle fût courte, mais se gardait d'envoyer assez de ressources pour que le gouverneur se conformât à ses ordres. La réponse se fit sans précautions oratoires: "La dépense que vous

<sup>56</sup> Ibid., 3012.

<sup>57</sup> Ibid., 3000.

<sup>58</sup> Ibid., 3013.

<sup>59</sup> Seignelay à Denonville, 30 mars 1687, APQ, OR, 13: 40.

<sup>60</sup> Denonville à Seignelay, 27 octobre 1687, APQ, MRNF-1, 3: 1027.

faites me mortifie plus que vous ne sauriez croire et d'autant plus que vous désirez la voir finir. Je voudrais vous servir à votre gré mais cela ne se peut en ce rencontre." 61 Autant mettre son supérieur devant l'évidence qu'on ne peut exécuter des ordres et lui plaire si celui qui commande ne donne pas les movens de le faire. Lecon suffisamment claire et directe. Denonville s'applique, en outre, à détruire les mirages de la Cour, "Jusqu'ici on vous a fait l'affaire des Iroquois aisée, quand je suis arrivé chacun avait la tête farcie de ces facilités." 62 La Barre et de Meulles avaient certes contribué à créer ce mythe de la facilité. tout comme Frontenac avait créé celui de l'absence de problèmes. Dure vérité à recevoir pour Seignelay, d'autant qu'elle lui était servie par un des meilleurs officiers de France et que celui-ci. au lieu de tirer avantage de son expédition, avouait qu'il aurait voulu faire davantage mais qu'il ne l'avait pu. Denonville ajoutait: "On me blâmera de vous engager à faire la guerre cette année, mais vous en savez les raisons. Ne croyez pas, Monseigneur, que l'on puisse faire aisément à l'Iroquois tout le mal qu'on s'est figuré." 63 Il n'est guère plus tendre pour les Anglais dont on recherchait l'amitié et la neutralité: "Cependant. Monseigneur, vous voyez les Anglais vos plus dangereux ennemis et d'autant plus qu'ils nous font tout le mal qu'ils nous peuvent faire et que nous leur en pouvons faire aucun.64 Il nous vaudrait beaucoup mieux leur déclarer la guerre et piller leur village que de nous voir piller par leurs soins." 65

Le 7 novembre, Denonville revient avec plus d'insistance sur ces sujets, dans le dessein non voilé d'obtenir les moyens de régler la question iroquoise. Il prie le ministre d'envoyer plus d'argent, de mettre fin au retard financier de six mois, d'augmenter le fonds de la guerre et de la solde des troupes en vue de faire face aux dépenses jusqu'en mai et juin de l'année

<sup>61</sup> Ibid., 1028.

<sup>62</sup> Loc. cit.

<sup>63</sup> Ibid., 1041.

<sup>64</sup> Ibid., 1031.

<sup>65</sup> Ibid., 1033.

suivante 66. La colonie avait de pressants besoins pendant la guerre. "La colonie située comme elle est je dois vous dire encore une fois. Monseigneur, que pour la bien souvenir il ne faut pas que vous y mettiez la main à demi. Ne mesurez pas s'il vous plaît, Monseigneur, cette affaire-ci sur le temps passé que vingt quatre compagnies firent terminer la guerre." 67 Et pour quels motifs le ministre doit-il changer ses conceptions? Pour ceux-ci: les Anglais et les Iroquois sont quatre fois plus nombreux que les habitants de la colonie, et le pays ne consiste plus en villes ramassées comme l'étaient Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Québec, au temps du Régiment de Carignan. Il s'est allongé sur 70 lieues le long des côtes, à raison de 12 habitants par deux lieux de longueur, ce qui militairement parlant, rend la population de protection très difficile dans le cas d'un déclenchement d'incursions de style indien. Si les habitants avaient été groupés dans des villes fortifiées comme Denonville le réclamait, le problème de la défense aurait été très simple, mais tel n'était pas le cas et les Iroquois se promettaient d'exploiter ce désavantage. "Si je n'ai pas de troupes pour assurer le Pays, que deviendrat-il. l'ennemi v peut venir ravager tandis que i'en aurai ôté toutes les forces." 68 Une campagne dans laquelle les habitants et les soldats se seraient avancés en Iroquoisie au grand complet aurait laissé la colonie sans défenseurs, et si l'armée partait sans être assez forte parce que l'on retiendrait trop de soldats dans les villes et les villages, elle manquerait aussi de dents pour mordre l'ennemi. Devant ce fait. Denonville ne craint pas d'exiger. "Je vous demande à présent huit cents hommes de troupes et cent cinquante de recrues, je doute fort que je vous en demande assez." Puis soulignant qu'il n'a pas de soldats réguliers, mais des recrues pour faire la guerre, il se plaint de leur pauvreté, c'est-à-dire de leur manque d'entraînement 69.

En somme, ce qui manquait à Denonville pour régler la question iroquoise, c'était de l'argent pour payer son monde,

<sup>66</sup> Le même au même, 7 novembre 1687, APQ, MRNF-2, 5:3035, 3045.

<sup>67</sup> Ibid., 3055.

<sup>68</sup> Ibid., 3056.

<sup>69</sup> Ibid., 3057.

pour soutenir ses forts, c'étaient des soldats en nombre suffisant pour faire une campagne et en même temps pour défendre le pays. Nécessités qu'imposaient un pays vulnérable, l'hostilité des Anglais soutiens des Cinq Nations, et plus nombreux, plus prospères, mieux outillés et mieux situés géographiquement que les habitants du Canada. Dans le moment difficile que l'on traversait, le dilemme était le suivant: ou garder la colonie pendant le conflit, mais consentir l'effort de guerre ou tout abandonner. Denonville avait choisi la première solution. Il ne voulait pas de demi-mesures. Mais le roi? Mais Seignelay? Des voix intéressées leur conseillaient d'abandonner le Canada, nous l'avons vu plus haut. En 1688, ces voix avaient gagné le ministre au point qu'elles freinèrent les démarches des amis de Denonville, d'après Tronson 70.

Pressé d'un côté comme de l'autre, Seignelay s'en remet aux demi-mesures. Après avoir complimenté le gouverneur pour le succès de son expédition contre les Tsonnontouans, il lui trace sa politique. Le roi est agacé fait-il observé à Denonville par les demandes de gratifications dont ses lettres sont remplies. "Les dépenses que Sa Majesté fait pour ce pays sont assez considérables pour ne la pas engager dans d'autres qui ne sont pas absolument nécessaires." <sup>71</sup> Mais le roi va-t-il juger nécessaires les demandes d'argent que lui font Denonville et Champigny? "Sa Majesté leur recommande d'employer ces fonds avec beaucoup d'oeconomie et Elle est persuadée qu'avec ce secours et les mesnagements qu'ils pourront faire, ils pourvoiront aisément à tous les besoins de la campagne prochaine." <sup>72</sup> C'était paralyser l'action du gouverneur. Le roi refuse aussi de régler l'arrérage financier.

La proposition qu'il a fait d'envoyer cette année le fonds des troupes pour les six premiers mois de l'année prochaine n'est pas praticable et Sa Majesté ne

<sup>70</sup> Tronson à Denonville, 12 mai 1688, Bibl. St-Sulpice, Corr. Tronson, 375.
71 Seignelay à Denonville et Champigny, 8 mars 1688, APQ, OR, 14: 31.

<sup>72</sup> Ibid., 33.

peut faire remettre que le fonds d'une année à la fois mais Elle est persuadé qu'en employant avec oeconomie les fonds qui leur sont remis ils trouveront moyen de faire subsister les troupes à l'arrivée de ceux de l'année prochaine. 78

Denonville avait pourtant insisté sur l'inévitable durée de la guerre, sur le peu d'assistance des Sauvages. Les Français seuls devaient gagner la guerre. Seignelay n'a retenu que le succès de l'expédition: il répète les mêmes conseils:

Sa Majesté est persuadée que mesnageant les secours qu'Elle vous donne et vous servant aussy utilement que vous faites des lumières et des connaissances que vous avez du pays et des inclinations des Sauvages amys et ennemys vous trouverez le moyen de terminer heureusement cette guerre dont la durée ne pourroit estre que très désavantageuse à la colonie. 74

Le gouverneur n'avait rien obtenu. Trois cents soldats seulement furent accordés. Seignelay l'annonçait dans son même style: "Il faudra que vous disposiez des choses de manière que les forces que vous avez puissent suffire et Sa Majesté est persuadée qu'avec vostre industrie et vostre capacité et joignant aux soldats les habitants que vous pourrez tirer du pays et les secours des Sauvages amy, que vous trouverez le moyen de faire advantageusement cette guerre" <sup>75</sup>. En d'autres mots, la Cour ne comprenait pas la situation de la colonie ou du moins feignait de ne pas la comprendre. Elle voulait qu'on termine le guerre. Elle refusait d'en fournir les moyens.

Le 10 août, Denonville s'explique de nouveau sur ses difficultés et sur les directives de la Cour. Il rejette le plan de campagne élaboré par des esprits qui n'ont pas fait réflexion que les Iroquois ne s'embarrassent point des forts et se refusent à ne pas voir un pays pleinement ouvert à leurs incursions <sup>76</sup>. Les Iroquois, rappelle-t-il, sont comme des loups insaisissables: le

<sup>73</sup> Ibid., 34.

<sup>74</sup> Seignelay à Denonville, 8 mars 1688, ibid., 41.

<sup>75</sup> Ibid., 43.

<sup>76</sup> Denonville à Seignelay, 10 août 1688, APQ, MRNF-2, 5: 3128.

seul moyen de les réduire est de les attaquer partout à la fois: mais pour y arriver il faut 4,000 hommes, des vivres pour deux ans, 400 à 500 bateaux plats <sup>77</sup>. Il revient sur le caractère inévitable de la guerre: "Mais Monseigneur sait assez que la guerre était inévitable." L'on ne peut s'en dispenser parce que les Iroquois sont soutenus par les Anglais <sup>78</sup>; ils sont leur force; les colonies américaines se développent rapidement chaque jour <sup>79</sup>. Et l'on ne peut se fier aux Sauvages alliés, qui abandonnent les Français à la première occasion <sup>80</sup>. Denonville insiste, presse de nouveau pour que le roi lui accorde les moyens de réduire les Cinq Nations dans une même année <sup>81</sup>. S'il recherche la paix, c'est parce qu'il n'a pas à sa disposition, avoue-t-il, les outils requis pour faire la guerre. Mieux vaut temporiser avec les Iroquois que de faire une guerre prolongée. Puis le gouverneur se porte à sa propre défense.

S'il y a quelqu'un qui puisse dire que depuis que je suis dans le pays on ait pu mieux faire, on m'aurait fait plaisir de m'en avertir; car je ne présume pas de moi. J'aurois été très aise de trouver moyen de faire quelque chose de mieux pour l'intérêt de la Religion, pour la gloire du Roi... n'ayant jamais manqué de zèle et de bonne volonté pour bien faire. 82

Paralysé, réduit à l'inaction par la trève, par les pertes qu'il a subies dans les rangs de ses soldats, pour la défense de la Baie d'Hudson, pour l'envoi du convoi à Cataracoui, par l'incursion des Agniers, en juillet, Denonville laisse échapper ces paroles qui, dans le climat de la Cour, équivalaient à une démission:

Les affaires de ce pays ont été si outrées que le remède pour les rétablir dans leurs premières réputations passent ma portée et ne demandent pas

<sup>77</sup> Ibid., 3132.

<sup>78</sup> Ibid., 3133.

<sup>79</sup> Ibid., 3140.

<sup>80</sup> Ibid., 3139.

<sup>81</sup> Ibid., 3142.

<sup>82</sup> Ibid., 3143.

moins que la grandeur du Roi et un plus habile homme pour les rétablir. 83

En novembre il ne se montre guère plus optimiste sur la situation. Il tient toujours au ministre le même langage. "Nous avons à faire à des Sauvages qui sont nos alliés sans amitié ne cherchant que de nous attirer le fardeau de la guerre pour s'éloigner l'ennemi de chez eux." 84 L'abandon de Niagara, l'échec de la paix provoqué par Kondiaronk, l'aide constamment fournie par Andros aux Iroquois, partout les affaires sont devenues complexes et difficiles; il faudrait des volumes pour en rendre compte:

Ces affaires-ci, Monseigneur, sont plus difficiles à gouverner qu'on ne pense et assurément un plus habile homme que moi y seroit très empêché. 86

Il sait que la survivance de la colonie ne tient qu'à la protection d'en-haut.

Il n'y a que Dieu qui aye pu cette année garantir tout le pays de la ruine. Je n'y ai eu aucun mérite en cela. M. de Callières vous dira mieux que je ne puis écrire combien le père de Lamberville nous a été nécessaire. 87

Le marquis en avertit le ministre: il ne fera aucune campagne l'année prochaine (1689); il n'a pas les moyens de le faire; il attendra qu'on lui donne les secours nécessaires pour l'entreprendre. Il précise: "Si j'avois pu me dispenser de la guerre l'an passé en faisant les choses à demi je l'aurais fait en attendant que le Roi nous permette de faire un grand effort" 88. Paroles qui n'étaient pas sans créer de l'inquiétude: "Il y a tant de choses à faire pour mettre ce pays en sureté que cela fait peur. Cependant, Monseigneur, voilà tout ce qu'il y a de plus essentiel." 89

<sup>83</sup> *Ibid.*, 3133.

<sup>84</sup> Denonville à Seignelay, 6 novembre 1688, APQ, MRNF-2, 5: 3180.

<sup>85</sup> Ibid., 3177.

<sup>86</sup> Ibid., 3182.

<sup>87</sup> Ibid., 3183.

<sup>88</sup> Ibid., 3191.

<sup>89</sup> Ibid., 3194.

Sans argent, sans troupes, sans moyens suffisants pour terminer la guerre commencée, Denonville avait cherché la paix. Celle-ci avait porté ses fruits en 1688: elle les portera dans la première moitié de 1689. Mais par son insistance à rappeler les dures vérités sur l'état du Canada, il avait appris à Seignelay l'effort qu'il lui fallait faire pour conserver à la France ses possessions en Amérique.

Comment le ministre allait-il réagir? Des voix de plus en plus fortes s'élevaient autour de lui qui lui conseillaient d'abandonner le Canada. La guerre allumée en Europe l'invitait à envisager la possibilité de cet abandon. Mais Frontenac était là: il offrait ses services; il prétendait savoir parler aux Sauvages et être en mesure de tenir le coup avec les forces dont disposait la colonie. Faillait-il s'en remettre au Comte plutôt que de rester en désaccord avec Denonville sur la politique à suivre à l'égard du Canada? Le premier mai Seignelay faisait savoir à Denonville qu'il n'était pas praticable, dans la conjoncture de la guerre en Europe, d'envoyer 3 à 4 mille hommes de troupes; il fallait faire la paix avec les Iroquois sans passer par les Anglais; c'était le meilleur service à rendre à Sa Majesté; aucune dépense ne devait être faite pour la continuation de cette guerre; et, pour faciliter les négociations de paix avec les Iroquois, Sa Majesté avait donné l'ordre à Marseille de renvoyer au Canada les galériens iroquois. Il demandait en outre au marquis de se servir des forces qu'il avait et des secours qu'il pouvait tirer des habitants pour se tenir sur une défensive vigoureuse et pour attaquer s'il était nécessaire. Dans les jours suivants, la décision fut prise de rappeler M. Denonville 90.

Ainsi, à la fin de cet exposé, le retour de Denonville en France pourrait s'expliquer de la façon suivante. La situation européenne détermina, à la Cour, toutes les décisions; elle joua, en tout cas, le principal rôle. Il fallait affronter l'Europe liguée contre la France, regrouper les forces et les meilleurs officiers du royaume dont Denonville. Cette concentration de la puis-

<sup>90</sup> Seignelay à Denonville, 1 mai 1689, APQ, OR, 15: 174, 175.

sance française équivalait à prohiber toute sortie d'argent et de soldats du territoire métropolitain. Conséquemment on devait laisser le Canada à ses propres ressources pour se défendre. S'ensuivait donc un rejet des propositions et des vues de Denonville. D'urgence il fallait d'abord faire la paix avec les Iroquois; des négociations étaient en cours; Frontenac prétendait parler aux Sauvages mieux que tout autre: et il offrait ses services assuré de réussir rapidement. Les critiques contre son prédécesseur aidant, Frontenac, soutenu par les bonnes paroles de ses amis, obtint le poste qu'il désirait.

JEAN LECLERC, s.j.